REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

MAIRIE DE SEREZIN DE LA TOUR

TEL: 04.74.27.91.09 FAX: 04.74.92.03.06



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2019

Excusés : O. Chanel, A. Faure (pouvoir à L. Gabillon), C. Grange (pouvoir à D. Wajda)

Absent s: A. Broucke, Y. Muet Secrétaire de séance : B. Denis

DELIBERATIONS

• Avenant à la convention de l'adhésion au service commun « La capsule » : ce service permet une mutualisation d'informations entre les communes ; la délibération porte sur le montant de l'adhésion qui s'élevait à 314,20 € en 2018 et passe à 332,82 € en 2019.

Vote: pour à l'unanimité.

• Cantine/garderie: suite à la demande des parents délégués, la Commune change de prestataire pour la restauration scolaire à partir de la rentrée. C'est Guillaud traiteur de la Côte Saint André qui a été retenu. Ce changement entraîne une augmentation du prix du repas. La délibération consiste à voter le nouveau tarif qui passe de 4,40 € (inchangé depuis 2015) à 4,60 €, soit une différence de 0,20€. L'augmentation réelle est de 0,40 € mais la Mairie prend à sa charge 0,20 €. Vote : pour à l'unanimité.

De même, les tarifs de la garderie (inchangés depuis 2015) sont augmentés :

- De 7h30 à 8h20 : 1.15 € au lieu de 1 €

- De 16h30 à 17h30 : 1,25 € au lieu de 1,10 €

- De 16h30 à plus de 17h30 : 1,65 € au lieu de 1,50 €

Vote: pour à l'unanimité.

• Cantine: prix de la prestation adulte: augmentation du tarif pour 2019/2020, qui passe de 5,20 € à 5,40 €.

Vote: pour à l'unanimité.

- Contrat d'apprentissage d'un agent pour un CAP petite enfance : ce contrat consiste à 400 heures de formation, dont 105 heures de stage chez les moins de 3 ans (en crèche par exemple donc hors de notre commune) et pour le reste, il se répartit sur l'année, soit 10 mois, à raison de 35 heures par semaine. Cette formation étant prise en charge à 80 %, les 20 % restant correspondant à son salaire actuel, cela revient à une opération financière neutre pour la Mairie. Vote : pour à l'unanimité.
- Motion pour le maintien d'un service public : La Poste de qualité et de proximité à Nivolas. Vote : pour à l'unanimité.

COMPTES RENDUS DE REUNIONS

• Conseil d'école (17 juin) : le point sur la prochaine rentrée fait apparaître un effectif de 134 élèves, soit un élève de plus que cette année et une équipe enseignante qui ne change pas. Les aides aux élèves se sont bien déroulées.

En ce qui concerne les projets et les sorties, les enseignants remercient la Mairie, les parents d'élèves et le Sou des écoles pour la classe découverte, qui s'est bien passée et a permis un gain d'autonomie pour les enfants.

La Mairie est remerciée également pour la reconduction du contrat d'un intervenant de La Fraternelle, pour son aide au projet numérique et d'une manière générale pour son aide financière et sa réactivité aux besoins de l'équipe enseignante.

Les exercices PPMS et incendie se sont bien passés. Reste un problème de ligne téléphonique dans le nouveau bâtiment. L'équipe municipale va chercher une solution.

Un point est fait sur l'avancée des travaux dans ce nouveau bâtiment.

Le Sou des écoles a fait un point sur les projets de l'année. La fête de la musique ayant été annulée, il a été demandé à la Mairie l'autorisation pour faire intervenir un groupe sur une scène ou faire un karaoké sur l'estrade lors de la kermesse du 28 juin. La Mairie ne s'est pas opposée au projet mais a demandé que celui-ci fasse l'objet d'une demande par écrit précisant les détails de l'organisation. N'ayant jamais reçu ce projet écrit, elle n'a pu donner de réponse ferme.

La Mairie décline toute responsabilité dans l'annulation de ces animations.

Rappel : les questions des parents délégués doivent être présentées 15 jours avant le Conseil d'école pour paraître à l'ordre du jour.

- Réunion SEMIDAO/CAPI/MAIRIE (25 juin): réunion pour parler de la problématique de la qualité de l'eau sur la Commune. Les problèmes se concentrent majoritairement sur la montée de Succieu. Il est proposé d'effectuer des purges plus importantes pour nettoyer les tuyaux et de poser un analyseur en ligne. La CAPI prend à sa charge le coût de cet appareil qui va mesurer la quantité de fer et de manganèse et à quelle fréquence on trouve les différents taux relevés. Après étude des résultats, des solutions seront proposées. La Mairie reste très vigilante dans le suivi de ce dossier.
- Réunion suivi du dossier bâtiment du restaurant scolaire (26 juin) : réunion avec l'architecte et les entreprises pour planifier les travaux. Tous les intervenants se sont entendus. Les travaux seront terminés fin juillet.
- Réunion suivi des travaux d'aménagement d'une zone de loisirs (3 juillet) : les travaux avancent bien et devraient être terminés fin septembre.

INFORMATIONS

- Forum des associations : le 7 septembre 2019
- Opération tranquillité vacances : le formulaire à remplir est disponible à la Mairie.
- Congés d'été:
 - la Mairie sera fermée au public le 22 juillet de 16h à 18h30 et le 26 juillet de 16h à 17h
 - du 29 juillet au 23 août, les permanences ne seront assurées que le matin de 9h30 à 11h30
 - la Mairie sera fermée les samedis
 - la Mairie sera fermée du 12 au 16 août.
- Prochaine réunion du Conseil le 12 septembre à 20h30 (Réunion exceptionnelle le 25 juillet)